



APPEL DE CANDIDATURES

**POUR LES COMMISSIONS : VITESSE, TRIAL, MOTOCROSS ET TOURISME
POUR LES COLLEGES : CHRONOMETRAGE, TECHNIQUE, FORMATION,
ENVIRONNEMENTAL ET MEDICAL
POUR LE TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE**

LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE

Suite à la réunion Comité Directeur du 13 octobre 2018, la Ligue Motocycliste des Pays de la Loire lance un appel à candidatures pour compléter certaines commissions et collèges et au niveau du tribunal régional de discipline et d'arbitrage.

Les personnes souhaitant se présenter pour un poste dans ces organes peuvent remplir le formulaire de candidature joint et le renvoyer sous les formes requises, précisées sur le formulaire, au secrétariat de la **Ligue Motocycliste des Pays de la Loire 14 rue des Saules - ZA des Acacias 44260 SAVENAY avant le 1er décembre 2018.**

Fait à **Savenay**, le **16 octobre 2018**

Le Comité Directeur de la Ligue



LIGUE MOTOCYCLISTE DES
PAYS DE LA LOIRE

CANDIDATURE

**POUR LES COMMISSIONS : VITESSE, TRIAL, MOTOCROSS ET
TOURISME POUR LES COLLEGES : CHRONOMETRAGE,
TECHNIQUE, FORMATION, ENVIRONNEMENTAL ET MEDICAL
POUR LE TRIBUNAL REGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE**

LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE

CANDIDATURE

Selon l'article 10 des statuts, articles 6 et 7 du règlement intérieur et article 3 du code de discipline et d'arbitrage : des commissions sportives, collèges et tribunal régional de discipline et d'arbitrage (TRDA) sont instituées au sein de la LMR :

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : VILLE :

Licence : Club : Dépt :

Déclare être candidat(e) à la commission sportive, au collège ou TRDA ci-après désigné :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Commission Vitesse (10 membres) : | 1 poste à pourvoir, |
| <input type="radio"/> Commission Trial (9 membres) : | 1 poste à pourvoir, |
| <input type="radio"/> Commission Motocross (12 membres) : | 1 poste à pourvoir, |
| <input type="radio"/> Commission Tourisme (8 membres) : | 4 postes à pourvoir, |
| <input type="radio"/> Collège Chronométrage (8 membres) : | 1 poste à pourvoir, |
| <input type="radio"/> Collège Technique (8 membres) : | 1 poste à pourvoir, |
| <input type="radio"/> Collège Environnemental (5 membres) : | 3 postes à pourvoir
(1 représentant par département de préférence) |
| <input type="radio"/> Collège Médical (3 membres) : | 1 poste à pourvoir, |
| <input type="radio"/> Collège Formation Permanente (14 membres) : | 3 postes à pourvoir, |
| <input type="radio"/> Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage (5 membres) : | 2 postes à pourvoir (non membre du
Comité Directeur) |
- (bulletin de casier n° 3 à fournir)

Les personnes n'ayant pas de case cochée ne pourront prétendre être élues.

Fait à le

Signature :

Attention : - Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule commission sportive,

- Ils doivent être licenciés à la FFM pour l'année en cours,

- Les candidats présentés par les groupements affiliés doivent joindre à leur candidature une attestation de

ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 1er décembre 2018 à La ligue Motocycliste des Pays de la Loire 14 rue des Saules ZA des Acacias 44260 SAVENAY. Le cachet de la poste faisant foi.